# Société de l'information en Europe: programme communautaire pluriannuel 1998-2002 PROMISE

1996/0283(CNS) - 27/06/2001 - Document de suivi

Conformément à l'article 8 de la décision du Conseil instituant le programme PROMISE, le programme a été soumis à une évaluation intermédiaire, effectuée par un groupe d'experts indépendants. Le rapport final a été présenté à la Commission en janvier 2000. Les réactions de la Commission aux principales recommandations du groupe d'évaluation se fondent pour la plupart sur les résultats des discussions menées avec le comité PROMISE. Dans son évaluation globale, le rapport indique les domaines dans lesquels le programme s'est révélé efficace, à savoir les activités web, la collecte de données et d'informations, ainsi que les mesures prises pour développer et diffuser les bonnes pratiques parmi les PME. Le groupe d'experts reconnaît également quelques domaines présentant un certain potentiel et cite notamment le forum de la société de l'information. Il remarque également de nets progrès dans l'approche stratégique moyennant une concentration sur des activités ayant des effets multiplicateurs. Le groupe observe d'autre part que le champ d'application de la décision du Conseil est trop large et que les objectifs visés ne peuvent pas être atteints avec les ressources financières disponibles. Par ailleurs, la décision du Conseil ne tient pas compte du rythme de l'évolution de la société de l'information. Le rapport observe que le programme PROMISE n'est pas clairement lié avec les objectifs poursuivis par la Commission dans le domaine de la société de l'information et que les programmes de travail manquent de cohésion et ne sont pas assez ciblés. Pour corriger ces faiblesses, le groupe propose principalement de fixer un objectif stratégique en donnant au programme des orientations précises qui reflètent les priorités politiques. Le programme PROMISE doit poursuivre des objectifs quantifiables et des activités qui ont donné les meilleurs résultats (faciliter la mise en réseau et l'accès aux informations, notamment). De nombreuses recommandations spécifiques du groupe d'experts concernent la gestion et la mise en oeuvre du programme ainsi que les différents catégories d'actions (sensibilisation, avantages socio-économiques de la SI, dimension internationale). Les recommandations du groupe ont permis d'engager une réflexion approfondie sur l'avenir du programme PROMISE. Prenant en compte les développements en parallèle dans le cadre de la politique communautaire de la société de l'information, la Commission a décidé de réorienter les actions du programme pour soutenir l'initiative eEurope et de rationaliser la gestion.